

Envois affranchis à 50 centimes avec des « Empire dentelé »

Brigitte ABENSUR

" PIÈCE DU MOIS " DU 3 SEPTEMBRE 2016

Elle présente plusieurs pièces affranchies à 50 centimes avec un 40 c et un 10 c Empire dentelé.



Cette lettre du 13 juillet 1865 de Constantinople pour la France aurait été suffisamment affranchie à 50 c si elle avait été postée au bureau français (tarif du 1.1.1862 jusqu'à 10 g).

Mais elle a été remise au bureau autrichien comme en témoigne le timbre à date "Constantinople 13/7" et acheminée par Vienne. Affranchie avec des timbres-poste français, elle est considérée au départ comme non affranchie et munie du timbre A, signifiant que l'Autriche réclame à la France un avoir de 70 c par 10 g.

La taxe des lettres du Levant par cette voie est de 1 franc par 10 g depuis le 1.1.1858. Les timbres-poste sont oblitérés par le bureau d'entrée Autriche / Strasbourg / 3 (Paris) et la lettre est taxée seulement 5 décimes en raison de la déduction de la valeur des timbres-poste français.